

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 21/03/2023

Derniers jours pour demander l'indemnité carburant

Vous avez jusqu'au 31 mars pour demander l'indemnité carburant. N'oubliez pas de vous rendre sur www.impots.gouv.fr pour en bénéficier !

Pour rappel, cette aide de 100 € est l'équivalent d'une remise de plus de 10 centimes par litre pendant un an pour un automobiliste moyen (12 200 km par an avec un véhicule consommant 6,5L/100km) et concerne seulement les véhicules utilisés pour travailler ou se rendre à son travail. Ces véhicules doivent être assurés à la date de la demande.

Les usagers doivent également répondre aux critères suivants au titre de l'année 2021 :

- être âgés d'au moins 16 ans au 31 décembre 2021 ;
- avoir déclaré **au titre de 2021** des revenus d'activité ;
- appartenir à un foyer fiscal dont le **revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 14 700€ au titre de 2021** ;
- être en activité au moment de la demande.

En Haute-Garonne ce sont déjà 55 % des foyers *a priori* éligibles qui ont réalisé leur demande d'indemnité carburant. Dans le département, sur 835 000 foyers, 234 000 remplissent en effet la condition tenant à leur revenu fiscal de référence. Si les autres critères sont remplis, notamment ceux relatifs au véhicule, ces foyers peuvent bénéficier de l'aide de 100€.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr ou composez le 0 806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.